

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 03317

Numéro SIREN : 572 075 836

Nom ou dénomination : CHAUVIN ARNOUX

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 30045

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		CHAUVIN ARNOUX SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		12-16 Rue Sarah Bernhardt 92600 ASNIERES SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET*		5 7 2 0 7 5 8 3 6 0 0 2 2 9		Néant		<input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le,		3 1 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX	6 912 608	CQ	4 666 557	2 246 051
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 875 298	AG	2 261 488	613 810
		Fonds commercial (1)	AH	484 326	AI	7 622	476 703
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	15 571 747	AK		15 571 747
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	6 693	AO		6 693
		Constructions	AP	199 774	AQ	107 990	91 784
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 934 251	AS	13 810 166	1 124 085
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 927 644	AU	2 753 004	1 174 640
		Immobilisations en cours	AV	5 108	AW		5 108
		Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	25 627 430	CV		25 627 430	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	508 368	BI		508 368	
TOTAL (II)		BJ	71 053 246	BK	23 606 827	47 446 419	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	10 906 819	BM	527 775	10 379 045
		En cours de production de biens	BN	1 547 430	BO		1 547 430
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	5 879 219	BS	329 072	5 550 147
		Marchandises	BT	2 272 084	BU	83 884	2 188 200
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	154 936	BW		154 936
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 277 268	BY	123 596	6 153 672
		Autres créances (3)	BZ	19 392 821	CA		19 392 821
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	586 822	CG		586 822	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	324 478	CI		324 478	
	TOTAL (III)	CJ	47 341 877	CK	1 064 327	46 277 550	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écart de conversion actif * (VI)	CN	15 183			15 183	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	118 410 306	IA	24 671 154	93 739 152	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	31 019	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	508 368	(3) Part à plus d'un an :	CR	1 403 989
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		CHAUVIN ARNOUX SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 13 387 757 ..)	DA	13 387 757		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	14 052 830		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 338 776		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	6 967 745		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	18 266 729		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 856 305		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	57 870 142		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 183		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	15 183		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 507 439		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	289 565		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 879 907		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 212 208		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	17 578		
	Autres dettes	EA	10 315 859		
Compte régular.	EB	627 421			
TOTAL (IV)	EC	35 849 978			
Ecarts de conversion passif *	ED	3 849			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	93 739 152			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	27 585 083		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 360 926			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CHAUVIN ARNOUX SAS		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	9 820 838	FB	3 814 228	FC	13 635 065	
	biens *	FD	16 716 423	FE	14 078 526	FF	30 794 948	
	Production vendue services*	FG	3 009 572	FH	249 310	FI	3 258 882	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	29 546 833	FK	18 142 063	FL	47 688 896	
	Production stockée*					FM	(4 377)	
	Production immobilisée*					FN	3 095 571	
	Subventions d'exploitation					FO	2 278	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 027 588	
	Autres produits (1) (11)					FQ	210 488	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	52 020 443
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 678 827	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(662 829)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 879 613	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(667 401)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 386 265	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	913 116	
	Salaires et traitements*					FY	13 763 830	
	Charges sociales (10)					FZ	4 913 951	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	1 772 815
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	373 595
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 556 277	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	49 908 058	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 112 385	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 578 068	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	25 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	276 003	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	70 281	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	202 961	
Total des produits financiers (V)						GP	2 152 313	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	15 183	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	296 804	
	Différences négatives de change					GS	104	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	312 091	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 840 223	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 952 608	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		CHAUVIN ARNOUX SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	48 261	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 800	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	53 061	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	248 499	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	232 982	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	481 481	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(428 420)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(332 118)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	54 225 817		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	50 369 511		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	3 856 305	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP	278 238
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	1 854 071
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	143 293
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	13 000	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	114 726	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9		
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Solde de Comptes			14 270	41 473	
	Affaires Sociales			144 604	6 788	
	Cession Immobilisations			232 982	4 800	
	Pénalités et Amendes			59 625		
Abandon de Créance			30 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : CHAUVIN ARNOUX SAS		Néant <input type="checkbox"/> *					
INCORP.		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
						1		2		3							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
		TOTAL I				CZ	9 648 821		D8			D9					
		TOTAL II				KD	16 230 508		KE			KF	2 927 117				
CORPORELLES	Terrains				KG	6 693		KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	199 774		KK			KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN			KO					
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP			KQ			KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	14 516 309		KT			KU	417 942				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 793 652		KW			KX	60 073				
		Matériel de transport *				KY	61 180		KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 959 712		LC			LD	63 860				
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH	5 108		LI			LJ	6 531					
	Avances et acomptes				LK			LL			LM						
	TOTAL III				LN	18 542 427		LO			LP	548 406					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T					
Autres participations				8U	25 626 380		8V			8W	1 050						
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S							
Prêts et autres immobilisations financières				1T	727 857		1U			1V	736 847						
TOTAL IV				LQ	26 354 237		LR			LS	737 897						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	70 775 992		ØH			ØJ	4 213 419					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
						1		2		3							
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN			CØ	2 736 213		DØ	6 912 608		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO			LV	226 253		LW	18 931 371		IX			
	Terrains				IP			LX			LY	6 693		LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB	199 774		MC			
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF			
	Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK	14 934 251		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU			MM			MN	1 853 725		MO		
		Matériel de transport				IV	10 833		MP			MQ	50 347		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	2 023 572		MU		
		Emballages récupérables et divers*				IX			MV			MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	6 531		MZ	6 531		NA	5 108		NB			
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF			
TOTAL III				IY	17 364		NG	17 364		NH	19 073 468		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations				IO			ØX			ØY	25 627 430		ØZ			
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	956 336		2E	956 336		2F	508 368		2G			
	TOTAL IV				I3	956 336		NJ	956 336		NK	26 135 798		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	3 936 165		ØK	3 936 165		ØL	71 053 246		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CHAUVIN ARNOUX SAS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise CHAUVIN ARNOUX SAS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	6 516 272	EL	886 497	EM	2 736 213	EN	4 666 557		
Fonds commercial		RE	7 622	RF		RI		RJ	7 622		
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 084 039	PF	177 449	PG	0	PH	2 261 488		
TOTAL I		RK	8 607 934	RM	1 063 946	RN	2 736 213	RO	6 935 667		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions		PM	98 987	PN	9 003	PO		PQ	107 990		
Sur sol propre		PR		PS		PT		PU			
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PZ	13 434 882	QA	375 284	QB	0	QC	13 810 166		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	800 080	QE	129 247	QF		QG	929 326		
Autres immobilisations corporelles		QH	51 404	QI	1 172	QJ	4 105	QK	48 471		
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QL	1 581 043	QM	194 163	QN		QO	1 775 206		
Matériel de transport		QP		QR		QS		QT			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU	15 966 395	QV	708 869	QW	4 105	QX	16 671 159		
Emballages récupérables et divers		ØN	24 574 329	ØP	1 772 815	ØQ	2 740 317	ØR	23 606 827		
TOTAL II											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)											
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Inst. gales, agenc am. divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Matériel de transport	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
Mat. bureau et inform. mobilier	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Emballages récup. et divers											
TOTAL II											
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T 70 281	4U 15 183	4V 70 281	4W 15 183
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z 70 281	TV 15 183	TW 70 281	TX 15 183
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N 1 457 122	6P 364 248	6R 880 639	6S 940 731
	Sur comptes clients	6T 117 904	6U 9 347	6V 3 655	6W 123 596
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B 1 575 027	TY 373 595	TZ 884 294	UA 1 064 327	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 1 645 308	UB 388 778	UC 954 575	UD 1 079 510	
	- d'exploitation	UE 373 595	UF 884 294		
Dont dotations et reprises	- financières	UG 15 183	UH 70 281		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	508 368	UV	508 368	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	149 598		149 598					
	Autres créances clients		UX	6 127 670		6 127 670					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	23 544		23 544					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	266		266					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 712 810		308 821		1 403 989		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	332 824		332 824				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	15 782 791		15 782 791					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 540 586		1 540 586					
	Charges constatées d'avance		VS	324 478		324 478					
	TOTAUX			VT	26 502 935	VU	25 098 946	VV	1 403 989		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	15 507 439		7 532 109		7 975 330			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 879 907		5 879 907						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 516 947		1 516 947						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 296 100		1 296 100						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	208 558		208 558					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	190 604		190 604						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	17 578		17 578						
Groupe et associés (2)		VI	10 273 675		10 273 675						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	42 184		42 184						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	627 421		627 421						
TOTAUX			VY	35 560 413	VZ	27 585 083		7 975 330			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	64 946	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 576 140	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : CHAUVIN ARNOUX SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/>	*	Exercice N, clos le : 31/12/2021						
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA	3 856 305				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	53 920	XE	68 256				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	14 336						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XW	1 672 355				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 671 855	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX							
	Amendes et pénalités		WJ	500	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		XY	(332 118)				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *													
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7					
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8			
à long terme		- imposées aux taux de 0 %							ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions					WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	92 766			
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
								TOTAL I	WR	5 357 564				
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	1 708 154			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV				
			- imposées au taux de 0 %							WH				
			- imposées au taux de 19 %							WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	84 023	XA			1 596 432				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									ZY				
	Majoration d'amortissement*									XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5		XF
						Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		XG	73 406			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	3 377 993
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 979 572		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	1 489 786
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	489 785	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>CHAUVIN ARNOUX SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	18 200 215
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	1 489 786
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	16 710 429
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	16 710 429
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 463 429
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV 1 609 138	ZW 1 601 777
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X 15 183	8Y	70 281
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
ORGANIC	9K 47 534	9L	36 096
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 1 671 855	YO 1 708 154
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise CHAUVIN ARNOUX SAS										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	17 074 459	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 192 270		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	18 266 729		Report à nouveau	ZG		18 266 729					
										TOTAL II		ZH	18 266 729
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7	1 363 359		YQ	984 618						
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	— Sous-traitance					YT	2 015 759						
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8			XQ	1 234 894						
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	318 079						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	329 426						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	442 593						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES			ST	4 045 514						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	8 386 265						
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	295 701						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	617 415						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	913 116						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	5 875 686						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	3 672 631						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	13 439 621						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : CHAUVIN ARNOUX SAS						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Immo en-cou	226 253			226 253	
	2	Frais de re	2 736 213		2 736 213		
	3	Matériel tr	10 833		4 105	6 729	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1		(226 253)	(226 253)			
	2						
	3	4 800	(1 929)	(1 929)			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)			⑨	(228 182)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)			⑩	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%			⑪				

Désignation de l'entreprise : CHAUVIN ARNOUX SAS

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^① .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>CHAUVIN ARNOUX SAS</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : CHAUVIN ARNOUX SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	423	
dont apprentis	YF	2	
dont handicapés	YG	11	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	47 688 896	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	13 000	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	47 701 896	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	85 856	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	3 095 571	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	1 374 363	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	64 231	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	4 620 021	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	22 204 075	
Variation négative des stocks	OQ	48 510	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 606 373	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 556 277	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	28 415 235	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	23 906 682
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	23 906 682	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

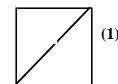
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 7 2 0 7 5 8 3 6 0 0 2 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CHAUVIN ARNOUX SAS

ADRESSE (voie) 12-16 Rue Sarah Bernhardt

CODE POSTAL 92600 VILLE ASNIERES SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1)
2	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 7 2 0 7 5 8 3 6 0 0 2 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CHAUVIN ARNOUX SAS

ADRESSE (voie) 12-16 Rue Sarah Bernhardt

CODE POSTAL 92600

VILLE ASNIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	PYROCONTROLE	N° SIREN (si société établie en France)	4 4 0 1 5 6 1 9 8	% de détention	100		
Adresse :	N° 6 B	Voie	AV DR SCHWEITZER	Code Postal	69330	Commune	MEYZIEU	Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	Chauvin Arnoux Energy	N° SIREN (si société établie en France)	3 4 4 3 8 0 5 3 0	% de détention	100		
Adresse :	N° 1	Voie	D'ARCUEIL	Code Postal	92120	Commune	MONTROUGE	Pays	
Forme juridique	STE	Dénomination	CA INC	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	22		
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	US	Commune	LITTELTON NH 03561 DOVER NH	Pays	
Forme juridique	STE	Dénomination	CA UK LTD	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,98		
Adresse :	N°	Voie	FLAGSHIP SQUARE - Shaw Gross Business Park	Code Postal	WF12	Commune	WEST YORKSHIRE GB	Pays	
Forme juridique	STE	Dénomination	CA GMBH	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100		
Adresse :	N° 34	Voie	STRABBURGER STRASSE	Code Postal	77694	Commune	KHEL DE	Pays	
Forme juridique	STE	Dénomination	PUJIANG ENERDIS	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100		
Adresse :	N° 5	Voie	BUILDING N°139	Code Postal		Commune	SHANGAI CN	Pays	
Forme juridique	STE	Dénomination	CA AG	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	49		
Adresse :	N°	Voie	POSTFACHEINSEDLERSTRASSE	Code Postal	99140	Commune	HORGEN CH 8810 CH	Pays	
Forme juridique	STE	Dénomination	CA GESMBH	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	SLAMA STRASSE 29/1/3	Code Postal	99110	Commune	WIEN A-1232 AT	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CHAUVIN ARNOUX SAS

Forme juridique	STE	Dénomination	CA MIDDLE EAST		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,88		
Adresse :	N°	Voie	AIN EL ZALKA		
	Code Postal	Commune	ZALKA LB Pays		
	99205				
Forme juridique	SCI	Dénomination	AGIR		
N° SIREN (si société établie en France)	344299474	% de détention	99		
Adresse :	N°	Voie	RUE ST EUGENE		
	Code Postal	Commune	REUX Pays		
	14130				
Forme juridique	STE	Dénomination	SPA AMRA		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	30,3		
Adresse :	N°	Voie	VIA ST AMBRAGIO MARCHERIO		
	Code Postal	Commune	MILAN IT Pays		
	20050				
Forme juridique	STE	Dénomination	AB CA MATSYSTEM		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	SJOFLYGVAGEN BOX 4501		
	Code Postal	Commune	TABY SE Pays		
	18304				
Forme juridique	STE	Dénomination	CA IBERICA		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,9		
Adresse :	N°	Voie	PLANTA ROGER DE FLOR		
	Code Postal	Commune	BARCELONE ES Pays		
	0825				
Forme juridique	SAS	Dénomination	MANUMESURE		
N° SIREN (si société établie en France)	663650034	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	RUE SARAH BERNHARDT		
	Code Postal	Commune	ASNIERES SUR SEINE Pays		
	92600				
Forme juridique	SAS	Dénomination	INDATECH		
N° SIREN (si société établie en France)	817450588	% de détention	62,12		
Adresse :	N°	Voie	RUE GEORGE BESSE		
	Code Postal	Commune	CLAPIERS Pays		
	34830				
Forme juridique	SAS	Dénomination	SPECTRALYS		
N° SIREN (si société établie en France)	508491883	% de détention	66,83		
Adresse :	N°	Voie	RUE SARAH BERNHARDT		
	Code Postal	Commune	ASNIERES SUR SEINE Pays		
	92600				
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
CHAUVIN ARNOUX SAS 190 12-16 Rue Sarah Bernhardt 92600 ASNIERES SUR SEINE FRANCE		190 12-16 Rue Sarah Bernhardt 92600 ASNIERES SUR SEINE	
SIRET 57207583600229			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées INSTRUMENTATION MESURE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	489 785	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire	Si oui, indication du logiciel utilisé ANAEL	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	N° d'agrément CGA	Date : 25042022 Lieu :
		Qualité :	
		Nom du signataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012021

ET CLOS LE

31122021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
<p>Société anonyme par actions simplifiée CHAUVI</p> <p>190 12-16 Rue Sarah Bernhardt</p> <p>92600 ASNIERES SUR SEINE</p>	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 25/04/2022

Signature,

Nom et qualité du signataire

CHAUVIN ARNOUX
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 13.387.757 €
Siège social : 12-16, rue Sarah Bernhardt, 92600 Asnières-sur-Seine
572 075 836 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin à 9 heures.

Les associés de la société CHAUVIN ARNOUX se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Axel ARNOUX.

Monsieur Wolfgang ARNOUX, acceptant lesdites fonctions, est appelé comme scrutateur.

Les sociétés EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE, représentée par Monsieur Frédéric LAFAY, et AEC Cabinet Laurent représentée par Madame Marlène PERNOT Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées à l'Assemblée, sont absents.

La feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, permet de constater que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- le rapport établi par le Président ;
- le rapport établi par le Conseil de Surveillance ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les opérations prévues par l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 14-2 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussion et vote sur l'approbation des comptes et du bilan ;
- Affectation et répartition des résultats ;
- Quitus au Président de sa gestion ;
- Renouvellement du mandat de Président
- Rémunération du Conseil de Surveillance ;
- Rémunération du Président ;
- Conséquences de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine ;
- Pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Président, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes.

Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du Président, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, et la communication du Président sur les impacts de la crise sanitaire **l'Assemblée Générale** approuve les comptes annuels de bilan, comptes de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **3.856.305 euros** au poste report à nouveau.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2020: pas de distribution de dividendes
Exercice 2019 : pas de distribution de dividendes

Exercice 2018 : pas de distribution de dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du Président, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, **l'Assemblée Générale** approuve les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes et du Conseil de Surveillance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, **déclare approuver** ces conventions ainsi que les conditions d'exécution de celles autorisées antérieurement et donne quitus au Président à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après en avoir délibéré fixe à la somme de 80.000 euros, le montant des jetons de présence annuels alloués au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2022 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle modification.

La répartition entre les membres du Conseil sera faite en conformité avec les dispositions de l'article 11-2 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article 10 des statuts, réélit pour une durée de six exercices, qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027, la société TESTIME II en qualité de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe, conformément à l'article 10-1 des statuts, la rémunération de TESTIME II Présidente de la société pour l'exercice 2020 à la somme de 1.350.000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT ou son Représentant



LE SCRUTATEUR



CHAUVIN ARNOUX
Société par actions simplifiée au capital de 13.387.757 euros
12-16, rue Sarah Bernhardt, 92600 Asnières-sur-Seine
572 075 836 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU
30 JUIN 2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale à l'effet de vous demander de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Discussion et vote sur l'approbation des comptes et du bilan ;
- Affectation et répartition des résultats ;
- Quitus au Président de sa gestion ;
- Renouvellement du mandat de Président
- Rémunération du Conseil de Surveillance ;
- Rémunération du Président ;
- Conséquences de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine ;
- Questions diverses.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

De son côté, votre Commissaire aux Comptes vous informera de sa mission et lecture vous sera faite de ses rapports.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

De l'approbation des comptes et de l'affectation des résultats

Le Chiffre d'affaires net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à **47.688.896 euros** en hausse de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice soumis à votre approbation se traduit par un bénéfice de **3.824.629 euros**, c'est-à-dire trois fois celui de l'exercice précédent.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est en augmentation entre 2020 et 2021 : 3.856 k€ en 2020, 5.292 k€ en 2021.

En raison de l'incertitude de la situation économique actuelle, nous vous proposons de ne distribuer aucun dividende cette année.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2020 : aucun dividende distribué

Exercice 2019 : aucun dividende distribué

Exercice 2018 : aucun dividende distribué

Pour mémoire, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis 2008.

Nous vous proposons d'inscrire le bénéfice de l'exercice au compte « report à nouveau ».

Si cette proposition d'affectation du résultat est approuvée par l'Assemblée Générale, les capitaux propres de la société se présenteraient de la façon suivante :

Capital social	13.387.757 euros
Prime de fusion	14.052.830 euros
Réserve légale	1.338.776 euros
Réserves réglementées	6.967.745 euros
Report à nouveau	22.123.035 euros

Montant total des capitaux propres 57.870.143 euros

En ce qui concerne les frais de Recherche et Développement, le montant des immobilisations nettes au 31 décembre 2021 complété des immobilisations d'études en cours, c'est-à-dire les études non encore commercialisées a augmenté de 10 % (1.633 k€) par rapport au 31 décembre 2020. Cette hausse porte sur le développement de plusieurs gammes de produits.

Le montant global des charges non déductibles s'est élevé en 2021 à la somme de 68.256 euros et concerne principalement des amortissements excédentaires non déductibles et la TVTS.

Le détail des factures et avoirs reçus non réglés à la date de clôture de l'exercice est le suivant (Tableau prévu au I de l'article D.441-6) :

FOURNISSEURS	Total non échu	Total Echu	30 jours	60 jours	90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures	1 483	332	159	47	18	108	1 815
Montant des factures TTC	2 955 155	210 152	73 563	-5 945	37 383	105 151	3 165 307
% des achats de l'exercice	11%	0,75%	0,26%	-0,02%	0,13%	0,38%	11,33%

Le détail du retard client au 31 décembre 2021 est le suivant (Tableau prévu au I de l'article D.441-6).

CLIENTS	Non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures	4 100	618	117	42	635	5 512
Montant des factures TTC	6 658 647	810 111	89 784	23 633	495 323	8 077 497
% du CA exercice	12,19%	1,48%	0,16%	0,04%	0,91%	14,79%

Consolidation groupe 2021

Les comptes consolidés font apparaître un résultat part du groupe de 4.893 k€, contre 1.940 k€ au 31/12/2020. Le total bilan passe de 128.194 k€ à 128.122 k€. Les capitaux propres s'élèvent à 69.556 k€ contre 63 890 k€. Les ratios financiers restent bien structurés comparativement à d'autres groupes du même secteur.

Filiales et participations

Vous trouverez ci-après les résultats pour l'exercice 2021 des différentes filiales et participations de notre société en France ainsi qu'à l'international.

En 2021, Chauvin Arnoux SAS a augmenté sa participation dans la société Chauvin Arnoux IBERICA SA portant sa participation de 99,8 % à 99.9 %.

	2021	
Filiales	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (k€)
Chauvin Arnoux SAS (FR)	47 689	3 856
Manumasure SAS (FR)	12 737	2 437
Indatech SAS (FR)	1 441	-104
SCI Agir (FR)	453	94
Spectralys Innovation SAS (FR)	331	-915
Chauvin Arnoux Energy SAS (FR)	8 974	379
Pyrocontrole SAS (FR)	7 489	-260
Chauvin Arnoux Matsystem (Suède)	3 008	169
Pujiang Enerdis Ltd (Chine)	10 207	-88
Chauvin Arnoux Middle East (Liban)	366	-10
Amra SPA (Italie)	8 655	1 065
Chauvin Arnoux UK Ltd (UK)	1 482	126
Chauvin Arnoux Gmbh (Allemagne)	6 948	210
Chauvin Arnoux Gesmbh (Autriche)	1 074	7
Chauvin Arnoux AG (Suisse)	841	34
Chauvin Arnoux Inc (USA)	13 413	1 965
Chauvin Arnoux Iberica (Espagne)	1 342	-18
Chauvin Arnoux Trading (Chine)	2 397	137

Les faits marquants de l'année 2021

Activités commerciales France

L'activité commerciale France, en enregistrement de commandes, a connu un fort rebond en 2021 vis-à-vis de 2020 – en croissance également vis-à-vis de 2019 et 2018.

Globalement et dans une large majorité des secteurs, la demande a été forte dès le début de l'année. Une partie de cette demande constitue peut-être un rattrapage vis-à-vis de 2020, année durant laquelle de nombreux investissements avaient été repoussés.

Cette croissance se retrouve de la même façon au niveau de nos canaux de ventes que ce soit via la distribution généraliste tout comme avec les partenaires spécialisés vente en ligne avec qui nous avons obtenu de très bons résultats.

En complément quelques affaires exceptionnelles se sont concrétisées dans le domaine de l'enseignement et aussi en clientèle privée venant renforcer les résultats 2021.

Activités commerciales Export

L'activité commerciale Export a progressé vis-à-vis de 2020 s'approchant du niveau de 2019.

Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser un nombre significatif de déplacements.

Les zones Asie et Europe ont progressé chacune de l'ordre de 27% vis-à-vis de 2020. La situation a été plus difficile sur la zone Afrique qui n'a que très peu progressé sur la période. Les pays de cette zone et notamment ceux de l'Afrique sub-saharienne ont été plus touchés en 2021 qu'en 2020 par la crise sanitaire avec les conséquences en termes d'investissement.

Activité de sous-traitance industrielle

L'activité de sous-traitance industrielle a progressé en 2021. Nous avons quasiment retrouvé la même activité qu'en 2019, principalement grâce à une affaire exceptionnelle qui était en sommeil chez l'un de nos principaux clients depuis 2019. En dehors de cette exception, l'activité de sous-traitance industrielle reste toujours soumise à une concurrence accrue entre les sous-traitants.

Lancements de nouveaux produits réalisés en 2021

Contrôle et Sécurité électrique

- Contrôleurs d'isollements 5000 V destinés au test des installations et machines électriques industrielles. Ce sont des modernisations des contrôleurs CA6505, CA6545, CA6547 et

CA6549 avec de nouveaux états de livraison et une connectivité qui évolue vers le standard USB.

- Contrôleurs d'isollements 10000 et 15000 V destinés au test des installations et machines électriques industrielles. Ce sont des modernisations des contrôleurs CA6550 et CA6555 avec de nouveaux états de livraison.
- Contrôleur de mise à la terre et RCD de la prise 2P+T, le MX0531 permet d'effectuer des tests de sécurité électrique de premier niveau sur les installations principalement dans le domaine résidentiel.

Mesures physiques et électrochimiques

- Micro manomètre différentiel CA 1550, cet équipement permet de vérifier le bon fonctionnement des installations de ventilation et de climatisation en mesurant la pression de l'air circulant dans des gaines et d'en déduire la vitesse et le débit. Ce produit s'intègre et complète l'offre d'appareils de la gamme mesure physique.
- Le testeur de pH CA 10102 qui vient compléter l'offre de produits de mesure électrochimiques. Ce testeur présente la particularité de disposer d'une sonde de mesure adaptée aux mesures sur des échantillons semi-solides rencontrés dans le marché agro-alimentaire (pâtes, fromages...).

Enregistreurs de Puissance et d'énergie

- Deux nouvelles versions des enregistreurs de Puissance et d'Energie PEL sont venus renforcer l'offre. Le PEL104 est une version améliorée du PEL103 disposant notamment d'un canal de communication GSM permettant de piloter à distance le produit dans un contexte utilisateur ne disposant pas de canal internet. Le PEL 106 est une déclinaison du PEL 104 en version étanche pour des applications extérieures. Ces deux produits, tout comme le reste de la famille PEL sont destinés à des mesures de Puissance et d'Energie nécessaires principalement dans les recherches d'amélioration de l'efficacité énergétique de sites tertiaires et industriels.

Mesures de courant

- Pincés de courant E25 & E27. Ces produits sont des capteurs de courant alternatif ou continu dans la gamme allant de 5 mA à 80 A. Elles viennent remplacer les pincés E1, E3 et E6 en apportant de nouvelles fonctionnalités.

Communication

Le service communication a continué la mise en place de ses actions récurrentes :

- Développement des outils de promotion et d'aide à la vente avec une intensification des actions digitales (dématérialisation des outils par le internet/web) ;
- Développement de l'image d'entreprise groupe et de la notoriété des marques ;
- Information des clients, accompagnement des ventes, réalisation de promotions ;
- Développement de catalogues unifiés (14 langues).

La politique digitale sur les réseaux sociaux s'est intensifiée en terme de contenu, de régularité de parutions et d'adaptation des cibles via un plan d'actions programmées par société et des reportings de suivis afin de développer les communautés d'internautes, les abonnées mais également la capacité d'interagir (relayer l'information ou la commenter) de nos internautes.

Un projet de refonte de l'ensemble des sites web des sociétés du groupe a été mis en chantier dans une optique d'adaptation aux nouvelles technologies, aux évolutions sociologiques et habitudes des clients dans leur manière de s'informer ou d'acheter en ligne.

Recherche et développement

Plusieurs études avancées ont été menées en 2021, notamment en collaboration avec l'Université de Poitiers et le Labcom. Elles pourront déboucher sur des produits innovants. Une application Android permettant d'estimer les grandeurs mécaniques d'un moteur a été finalisée.

Les travaux de normalisation internationale se poursuivent activement.

Durant l'année 2021, 10 projets d'études internes ont été complètement finalisés et les produits mis en fabrication, dans les domaines suivants :

Mesure et enregistrement des puissances électriques, de l'énergie et des perturbations réseaux

- Le PEL 104, un enregistreur triphasé, avec une alimentation secteur extérieure directe jusqu'à 600 V et de nouveaux capteurs de courant MA194.
- Le CA 8345, analyseur de puissance et de la qualité réseau Classe A, avec son alimentation extérieure 1 000 V.
- Le PEL 50, un enregistreur mono- et biphasé des paramètres électriques de la fourniture de l'électricité.

Contrôle et de la sécurité électrique

- Le MX531, un testeur de prises électriques « 3 en 1 ».
- La rénovation des mégohmmètres 5 kV avec de nouveaux cordons.
- Des pistolets 5 kV pour essais diélectriques et une pince Kelvin 25 A.

Mesures physiques et électrochimiques

- Le CA 1550, un manomètre permettant la mesure de pression différentielle.
- Des nouvelles sonde pH et PT1000.

Mesures de courant (ampèremétrie)

- Les pinces de courant DC E25 et E27.

Laboratoire

- Une évolution de l'Handscope (OX50xx) et la sortie de modèles sous la marque Chauvin Arnoux.

Filiales internationales

L'année 2021 a vu se poursuivre la crise du COVID avec des personnels malades et confinés et des contraintes imposées sur les relations commerciales (visites clients possibles qu'au cas où une démonstration par visio-conférence ne suffisait pas). Les filiales ont développé dans leurs langues des ressources sous forme de vidéos accessibles sur la plateforme YouTube. Ces ressources détaillent les fonctionnalités d'appareils phares, afin de palier à ce manque de visites et d'offrir un support en ligne pour les clients.

Les tensions sur les composants que nous avons vu apparaître, ont retardé des livraisons ici et là sans impacter trop durablement le climat des affaires. La conséquence de ces tensions ayant été une augmentation de nos coûts supérieure aux situations historiques. Contrairement à certains de nos concurrents nous avons pu conserver nos conditions tarifaires inchangées sur l'ensemble de l'année. Néanmoins cette situation nous a conduit à proposer en fin d'année une hausse de tarif plus conséquente qui globalement a été assez bien acceptée par nos clients car en ligne avec ce que nos concurrents ont également proposé.

Dans ce contexte l'année 2021 s'est achevée par un rebond de notre niveau d'activité nous ramenant à notre niveau de 2019.

Du point de vue économique, cette année a permis à quelques exceptions de reconstituer les trésoreries mises en tension en 2020.

La filiale Chauvin Arnoux Middle East, a dû faire face à la situation de crise de liquidités au Liban et au climat géopolitique de la zone toujours aussi peu propice au développement des affaires. Cette dernière clôture son exercice avec un léger déficit <10> k€.

La filiale CA IBERICA termine l'année également avec un petit déficit de 17 k€. Malgré quelques belles réussites de ventes de relais, le marché espagnol des instruments portables est resté atone. Notre équipe commerciale a été pénalisée par le départ d'un vendeur vers concurrence pour la région de Madrid et dont le remplacement s'avère plus difficile qu'anticipé.

Les filiales identifiées comme étant en difficultés (Suisse et Autriche) ont réussies dans ce contexte tendu à maîtriser leurs dépenses et à assainir leurs comptes et terminent l'année chacune avec une position bénéficiaire.

La filiale CA UK confirme cette année la réussite de la restructuration opérée par son directeur général Julian Grant avec un chiffre d'affaire en progression et un résultat économique solide (108 k GBP, 126 k€)

Afin de limiter le risque financier porté par nos filiales chinoises (Shanghai Pujiang Enerdis et sa filiale CA Trading) nous avons entrepris de basculer nos achats à ces dernières de USD vers CNY. Le basculement est effectif pour Shanghai Pujiang Enerdis et reste encore à réaliser pour CA Trading.

Notre filiale basée aux Etats-Unis a vu le départ en retraite de son président Winthrop Smith remplacé en mai par Bruce Yohr. Ce changement de président n'a pas impacté la trajectoire de la filiale. Le résultat économique de cette filiale (2 324 k USD) a été gonflé par une dotation gouvernementale COVID de 900 k USD.

Perspectives 2022

Les budgets 2022, en hausse de l'ordre de 9% vis-à-vis du réalisé 2021, ont été bâtis dans l'hypothèse où les importants projets Analyseur de réseau classe A et Contrôleur de machines attendus en 2021 sortiraient finalement en 2022. A ce stade seul l'Analyseur de réseau classe A est effectivement lancé commercialement, son lancement est globalement très bien accueilli par le réseau commercial des filiales.

Nous sommes maintenant durement impactés par la pénurie de composants qui a pour résultat de nous priver des produits à succès en ce début d'année (CA 8331/33/36, CA 6117, CA6505/45/47/49...). Néanmoins la communication de crise mise en place permet de minimiser l'impact de ces manques en focalisant les efforts commerciaux vers les produits disponibles. Ainsi le retard vis-à-vis du premier trimestre de l'année dernière n'est que de 5% vis-à-vis du budget.

Le projet ARCHIMEDE qui permettra d'harmoniser nos activités de production et commerciales entre les entités françaises du Groupe et nos filiales européennes en s'appuyant sur un nouvel ERP. Le démarrage devrait avoir lieu au retour des congés d'été.

Dans ce projet ARCHIMEDE, un groupe de travail harmonisation des comptabilités vers le système ANAEL a également été lancé. La filiale la plus en avance sur ce sujet est CA Iberica qui va migrer sa comptabilité en avance de phase sur EUREKA en 2022. Une autre facette majeure de ce projet est à terme l'intégration des filiales dans un système informatique commun.

Evènements postérieurs à la clôture

La crise du Covid-19 n'a pas eu d'impact sur l'activité de Chauvin Arnoux en 2021. Le plan de prévention des risques, respectant les consignes du gouvernement et s'appuyant sur celles de l'UIMM mis en œuvre a permis d'assurer l'activité de l'entreprise. Un accord de télétravail a été renouvelé avec les partenaires sociaux permettant entre autre de limiter les interactions physiques entre les personnes.

La crise des composants n'a pas eu d'impact en 2021 en termes de livraisons.. Cependant de nombreux approvisionnements n'ont pu se faire qu'au prix de surcoûts importants. 2022 s'annonce un peu plus difficile avec des ruptures de composants sur plusieurs semaines et le confinement imposé à notre filiale chinoise.

Chauvin Arnoux ayant une activité limitée en Europe de l'Est, la crise Ukrainienne aura 'impact limité sur son activité commerciale.

En matière de trésorerie, Chauvin Arnoux a choisi de rembourser les 4 PGE, obtenus en 2020 pour un montant total de 8M€, à partir de mai 2022 et sur une durée de 4 ans.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise résultant de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Les filiales étrangères de Chauvin Arnoux disposent de suffisamment de trésorerie pour assurer leur continuité d'exploitation.

Renouvellement du mandat du Président

Notre mandat de président vient à échéance à l'issue de la présente assemblée Générale et nous vous proposons de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Rémunération du président

En ce qui concerne la rémunération du mandat de la société Présidente, TESTIME II SAS, nous vous proposons de fixer la rémunération pour l'exercice 2022 à 1.350.000 euros.

Rémunération du Conseil de Surveillance

En ce qui concerne la rémunération annuelle globale du Conseil de Surveillance, nous vous proposons de la fixer, pour l'exercice 2022 et les suivants, à la somme de 80.000 euros.

Mandats Sociaux

En application de l'article L225-102-1 al 3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les mandats détenus par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021 :

Monsieur Axel ARNOUX :

- Président du Conseil de Surveillance de CHAUVIN ARNOUX
- Président de TESTIME II

Monsieur Patrick YAICLE :

- Représentant permanent du Président TESTIME II auprès de CHAUVIN ARNOUX
- Représentant du Gérant CHAUVIN ARNOUX auprès de la SCI AGIR
- Directeur Général de CHAUVIN ARNOUX
- Représentant permanent du Président TESTIME II auprès de PYROCONTROLE
- Représentant permanent du Président TESTIME II auprès de CHAUVIN ARNOUX ENERGY
- Représentant permanent du Président TESTIME II auprès de MANUMESURE
- Représentant permanent du Président CHAUVIN ARNOUX auprès d'INDATECH
- Représentant permanent du Président CHAUVIN ARNOUX auprès de SPECTRALYS INNOVATION

Madame Angelika ARNOUX

- Membre du Conseil de Surveillance de CHAUVIN ARNOUX

Monsieur Wolfgang ARNOUX

- Membre du Conseil de Surveillance de CHAUVIN ARNOUX
- Directeur général de TESTIME II

Nous allons vous donner lecture du rapport du Conseil de Surveillance établi en application des dispositions de l'article 11-6 des statuts.

Par ailleurs, en ce qui concerne les conventions réglementées de l'article 1227-10 du Code de Commerce nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le rapport spécial de Monsieur le Commissaire aux Comptes.

Comme les années précédentes, nous vous demandons de bien vouloir consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de notre mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous saurions gré de bien vouloir les consacrer par votre vote en adoptant les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition dans les délais légaux, afin de vous permettre de vous prononcer en toute connaissance de cause.

Fait à Asnières, le 11 avril 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large capital 'C' followed by a stylized 'e' and a horizontal line extending to the right.

LE PRESIDENT, TESTIME II

EXPONENS Conseil & Expertise
Société de commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
20, rue Brunel
75017 PARIS

AEC CABINET LAURENT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
2, rue Saint Lazare
60200 COMPIEGNE

CHAUVIN ARNOUX SAS

Rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

EXPONENS Conseil & Expertise
Société de commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
20, rue Brunel
75017 PARIS

AEC CABINET LAURENT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
2, rue Saint Lazare
60200 COMPIEGNE

CHAUVIN ARNOUX

Société par Actions Simplifiée au capital de 13 387 757 euros

12-16 rue Sarah Bernhardt
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

CHAUVIN ARNOUX

Société par Actions Simplifiée au capital de 13 387 757 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale des associés de la société **CHAUVIN ARNOUX SAS**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CHAUVIN ARNOUX SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société, décrite dans cette note de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- La note « Etudes » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que cette note de l'annexe fournit une information appropriée.
- La note « Participation et autres titres » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Compiègne, le 8 juin 2022

Les commissaires aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

AEC CABINET LAURENT

Frédéric LAFAY
Associé

Marlène PERNOT
Associée

COMPTES ANNUELS 2021

CHAUVIN ARNOUX SAS

Bilan Actif

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 25/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	6 912 608	4 666 556	2 246 051	3 132 549
Concession, brevets et droits similaires	2 875 298	2 261 488	613 810	609 628
Fonds commercial	484 326	7 622	476 703	476 703
Autres immobilisations incorporelles	15 571 747		15 571 747	13 052 514
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	25 843 979	6 935 667	18 908 312	17 271 394
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 693		6 693	6 693
Constructions	199 774	107 990	91 784	100 787
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 934 251	13 810 166	1 124 085	1 081 427
Autres immobilisations corporelles	3 927 644	2 753 004	1 174 640	1 382 018
Immobilisations en cours	5 108		5 108	5 108
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	19 073 468	16 671 159	2 402 309	2 576 032
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	25 627 430		25 627 430	25 626 380
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	508 368		508 368	727 857
TOTAL immobilisations financières :	26 135 798		26 135 798	26 354 237
ACTIF IMMOBILISÉ	71 053 246	23 606 827	47 446 419	46 201 663
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	10 906 819	527 775	10 379 045	9 541 082
Stocks d'en-cours de production de biens	1 547 430		1 547 430	1 503 297
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	5 879 219	329 072	5 550 147	5 384 768
Stocks de marchandises	2 272 084	83 884	2 188 200	1 393 429
TOTAL stocks et en-cours :	20 605 552	940 731	19 664 821	17 822 577
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	154 936		154 936	330 577
Créances clients et comptes rattachés	6 277 268	123 596	6 153 672	7 357 750
Autres créances	19 392 821		19 392 821	17 853 744
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	25 825 025	123 596	25 701 429	25 542 071
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				5 301 522
Disponibilités	586 822		586 822	292 431
Charges constatées d'avance	324 478		324 478	253 887
TOTAL disponibilités et divers :	911 300		911 300	5 847 841
ACTIF CIRCULANT	47 341 877	1 064 327	46 277 550	49 212 488
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	15 183		15 183	70 281
TOTAL GÉNÉRAL	118 410 306	24 671 154	93 739 152	95 484 433

Bilan Passif

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 25/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 13 387 757	13 387 757	13 387 757
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	14 052 830	14 052 830
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	1 338 776	1 338 776
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	6 967 745	6 967 745
Autres réserves		
Report à nouveau	18 266 729	17 074 459
Résultat de l'exercice	3 856 305	1 192 270
TOTAL situation nette :	57 870 142	54 013 837
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	57 870 142	54 013 837
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	15 183	70 281
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 183	70 281
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 507 439	17 096 367
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	15 507 439	17 096 367
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	289 565	294 795
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 879 907	7 038 336
Dettes fiscales et sociales	3 212 208	2 824 455
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 578	139 920
Autres dettes	10 315 859	14 001 072
TOTAL dettes diverses :	19 425 553	24 003 783
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	627 421	
DETTES	35 849 978	41 394 945
Ecarts de conversion passif	3 849	5 370
TOTAL GÉNÉRAL	93 739 152	95 484 433

Compte de Résultat (Première Partie)

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises	9 820 838	3 814 228	13 635 065	11 810 388
Production vendue de biens	16 716 423	14 078 526	30 794 948	26 871 071
Production vendue de services	3 009 572	249 310	3 258 882	2 709 892
Chiffres d'affaires nets	29 546 833	18 142 063	47 688 896	41 391 352
Production stockée			(4 377)	10 679
Production immobilisée			3 095 571	2 844 579
Subventions d'exploitation			2 278	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 027 588	440 836
Autres produits			210 488	340 752
PRODUITS D'EXPLOITATION			52 020 443	45 028 198
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			7 678 827	5 404 153
Variation de stock de marchandises			(662 829)	143 397
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 879 613	9 842 361
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(667 401)	(50 859)
Autres achats et charges externes			8 386 265	7 622 980
TOTAL charges externes :			26 614 474	22 962 032
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			913 116	1 154 238
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			13 763 830	12 587 407
Charges sociales			4 913 951	4 784 331
TOTAL charges de personnel :			18 677 780	17 371 739
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 772 815	2 577 171
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			373 595	217 395
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			2 146 410	2 794 566
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 556 277	1 252 663
CHARGES D'EXPLOITATION			49 908 058	45 535 238
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 112 385	(507 040)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 112 385	(507 040)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 578 068	1 859 382
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	25 000	25 069
Autres intérêts et produits assimilés	276 003	171 339
Reprises sur provisions et transferts de charges	70 281	
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	202 961	
	2 152 313	2 055 790
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	15 183	68 645
Intérêts et charges assimilées	296 804	354 487
Différences négatives de change	104	894
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	312 091	424 027
RÉSULTAT FINANCIER	1 840 223	1 631 763
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 952 608	1 124 723
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48 261	17 595
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 800	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	53 061	17 595
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	248 499	323 114
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	232 982	56 061
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	481 481	379 175
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(428 420)	(361 580)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(332 118)	(429 127)
TOTAL DES PRODUITS	54 225 817	47 101 582
TOTAL DES CHARGES	50 369 511	45 909 312
BÉNÉFICE OU PERTE	3 856 305	1 192 270

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes au 31 décembre 2021 sont établis selon le règlement ANC 2014-03 (Autorité des Normes Comptables).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS

La mise en application du règlement CR n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, est devenue obligatoire à compter du 1er janvier 2005 et s'est donc traduit dans les comptes de notre Société pour la 1ère fois lors de l'arrêté au 31 décembre 2005.

Les principes généraux retenus sont :

- Le fonds de commerce n'est pas amortissable. Il fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à l'article 214-15 du PCG.
- les durées d'amortissements sont déterminées en fonction de la durée d'utilisation des biens.
- l'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble.

La méthode retenue est la méthode prospective.

Les actifs non décomposables concernent les autres postes de l'actif. Les durées d'utilité appliquées sont des durées d'usage.

LIBELLE	Durée d'amortissements
Logiciel	1 an
Matériel et Outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau et Informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Agencements et installations	10 ans

ETUDES

L'activation des frais de développement, qui est une méthode de référence, est retenue pour les projets d'entreprise.

La valorisation des frais de développement prend en compte les temps passés sur les projets et les frais directs alloués à ces projets. L'activation des études est prise en compte dès le début de l'étude.

Les frais de développement de projets encore en cours d'étude et non amortis sont enregistrés en « autres immobilisations incorporelles » (compte 232000).

La date de référence pour le début de l'amortissement correspond à la date de mise sur le marché des produits rattachés à l'étude. Par mesure de simplification on retient le 1er juillet pour les produits mis en vente dans le 1er semestre de l'année N et le 1er janvier N+1 pour les produits mis en vente dans le second semestre de l'année N. La durée d'amortissement est égale à la durée de vie prévisionnelle du produit.

IMMOBILIER

Locaux d'activités

Structure - Gros Œuvre	40 ans - 70%
Façades, étanchéité, couverture	25 ans - 10%
Menuiseries extérieures	
Installations générales techniques (Chauffage, électricité, ascenseurs climatisation)	20 ans - 12%
Agencements intérieurs	10 ans - 8%

MOULES ET OUTILLAGES

Amortissements linéaires

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks autres que produits finis sont évalués suivant la méthode dernier prix d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Le coût des produits finis est composé du coût matière, du coût d'approvisionnement, des coûts de main d'œuvre directe et des coûts indirects.

La dépréciation des stocks est calculée en fonction de l'utilité des pièces et produits et de leur rotation.

* Utilité : Une dépréciation est constatée lorsque l'article a plus de 6 ans d'existence, qu'il est mis en épuisement et n'appartient pas à un ensemble supérieur. Alors la rotation est prise en compte.

* Rotation :

- pas de mouvement depuis 4 ans 33%
- pas de mouvement depuis 5 ans 50%
- pas de mouvement depuis 6 ans 75%
- pas de mouvement depuis 7 ans 100%

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet, mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment, les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2021 au taux de progression de 1.5% et au taux d'actualisation de 0.98%. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation en provision, mais d'une inscription en engagement hors bilan.

Le montant mentionné en annexe est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte des seules prévisions de démission, à l'exclusion de toute autre hypothèse de départ avant l'âge de la retraite et des charges sociales s'y rattachant.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires 2021 du commissaire aux comptes comptabilisé en charge s'élève à 101 700 € TTC.

AUTRES

IMPACT DE LA CRISE DU COVID 19 SUR LES COMPTES AU 31/12/2021 ET IMPACT DE LA CRISE UKRAINIENNE

La crise du Covid-19 n'a pas eu d'impact sur l'activité de Chauvin Arnoux en 2021. Le plan de prévention des risques, respectant les consignes du gouvernement et s'appuyant sur celles de l'UIMM mis en œuvre a permis d'assurer l'activité de l'entreprise. Un accord de télétravail a été conclu avec les partenaires sociaux permettant entre autre de limiter les interactions physiques entre les personnes.

La crise des composants n'a pas eu d'impact opérationnel en 2021. Chauvin Arnoux a réussi à s'approvisionner normalement en 2021. Pour 2022, Chauvin Arnoux a pris toutes les dispositions pour disposer des composants en temps utile, notamment en passant ses commandes sur un horizon d'un an. Ces actions devraient permettre de livrer les clients de Chauvin Arnoux dans des délais raisonnables.

Chauvin Arnoux ayant une activité limitée en Europe de l'Est, la crise Ukrainienne n'aura pas d'impact sur son activité.

En matière de trésorerie, Chauvin Arnoux a choisi de rembourser les 4 PGE, obtenus en 2020 pour un montant total de 8M€, à partir de mai 2022 et sur une durée de 4 ans.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise résultant de l'arrêt des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Les filiales étrangères de Chauvin Arnoux disposent de suffisamment de trésorerie pour assurer leur continuité d'exploitation.

Immobilisations

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 25/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	9 648 821		
Autres immobilisations incorporelles	16 230 508		2 927 117
TOTAL immobilisations incorporelles :	25 879 328		2 927 117
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	6 693		
Constructions sur sol propre	199 774		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	14 516 309		417 942
Installations générales, agencements et divers	1 793 652		60 073
Matériel de transport	61 180		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 959 712		63 860
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	5 108		6 531
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	18 542 427		548 406
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	25 626 380		1 050
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	727 857		736 847
TOTAL immobilisations financières :	26 354 237		737 897
TOTAL GÉNÉRAL	70 775 992		4 213 419

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		2 736 213	6 912 608	
Autres immobilisations incorporelles		226 253	18 931 371	
TOTAL immobilisations incorporelles :		2 962 466	25 843 979	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			6 693	
Constructions sur sol propre			199 774	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 934 251	
Inst. générales, agencements et divers			1 853 725	
Matériel de transport		10 833	50 347	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			2 023 572	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		6 531	5 108	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		17 364	19 073 468	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			25 627 430	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		956 336	508 368	
TOTAL immobilisations financières :		956 336	26 135 798	
TOTAL GÉNÉRAL		3 936 165	71 053 246	

Amortissements

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	6 516 272	886 497	2 736 213	4 666 556
Autres immobilisations incorporelles	2 084 039	177 449		2 261 488
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 600 311	1 063 946	2 736 213	6 928 045
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	98 987	9 003		107 990
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	13 434 882	375 284		13 810 166
Inst. générales, agencements et divers	800 080	129 247		929 326
Matériel de transport	51 404	1 172	4 105	48 471
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 581 043	194 163		1 775 206
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	15 966 395	708 869	4 105	16 671 159
TOTAL GÉNÉRAL	24 566 706	1 772 815	2 740 317	23 599 204

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 666 557		
Autres immobilisations incorporelles	2 261 488		
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 928 045		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	107 990		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	13 810 166		
Installations générales, agencements et divers	929 326		
Matériel de transport	48 471		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 775 206		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	16 671 159		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	23 599 204		

Provisions Inscrites au Bilan

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	70 281	15 183	70 281	15 183
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	70 281	15 183	70 281	15 183

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 457 122 117 904	364 248 9 347	880 639 3 655	940 731 123 596
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 575 027	373 595	884 294	1 064 327

TOTAL GÉNÉRAL	1 645 308	388 778	954 575	1 079 510
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	508 368	508 368	
TOTAL de l'actif immobilisé :	508 368	508 368	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	149 598	149 598	
Autres créances clients	6 127 670	6 127 670	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	23 544	23 544	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266	266	
État - Impôts sur les bénéfices	1 712 810	308 821	1 403 989
État - Taxe sur la valeur ajoutée	332 824	332 824	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	15 782 791	15 782 791	
Débiteurs divers	1 540 586	1 540 586	
TOTAL de l'actif circulant :	25 670 089	24 266 100	1 403 989
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	324 478	324 478	

TOTAL GÉNÉRAL	26 502 935	25 098 946	1 403 989
----------------------	-------------------	-------------------	------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	15 507 439	7 532 109	7 975 330	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 879 907	5 879 907		
Personnel et comptes rattachés	1 516 947	1 516 947		
Sécurité sociale et autres organismes	1 296 100	1 296 100		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	208 558	208 558		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	190 604	190 604		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	17 578	17 578		
Groupe et associés	10 273 675	10 273 675		
Autres dettes	42 184	42 184		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	627 421	627 421		

TOTAL GÉNÉRAL	35 560 413	27 585 083	7 975 330
----------------------	-------------------	-------------------	------------------

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises	1 424 007	1 218 918	205 090	
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	10 906 819	10 332 402	574 418	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	12 330 827	11 551 319	779 508	

Production				
Produits intermédiaires	5 879 219	5 927 729		48 510
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II	5 879 219	5 927 729		48 510

Production en cours				
Produits	1 547 430	1 503 297	44 133	
Travaux				
Études				
Prestations de services				
TOTAL III	1 547 430	1 503 297	44 133	

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III	44 133	48 510
---	-----------------	---------------	---------------

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	75 468	25 051 962	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés		502 934	
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	2 660 506		
Autres créances	15 782 791		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	952 778		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 169 352		

Charges à Payer

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 732
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 568 064
Dettes fiscales et sociales	2 218 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	17 377
Autres dettes	42 184
TOTAL	4 852 955

Charges et Produits Constatés d'Avance

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	324 478	627 421
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	324 478	627 421

Composition du Capital Social

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	3090551	4,34
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3090551	4,34

Tableau de variation des capitaux propres

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 25/05/22
Devise d'édition EURO

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	13 387 757			13 387 757
Primes liées au capital social	14 052 830			14 052 830
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	1 338 776			1 338 776
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	6 967 745			6 967 745
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	17 074 459	1 192 270		18 266 729
Résultat de l'exercice	1 192 270	3 856 305	1 192 270	3 856 305
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	54 013 837	5 048 575	1 192 270	57 870 142

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

EXERCICES NATURES DES INDICATIONS	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
	Capital social en fin d'exercice				
Capital social	13 387 757	13 387 757	13 387 757	13 387 757	13 387 757
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	3090551	3090551	3090551		3090551
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	47 688 896	41 391 352	48 264 190	48 683 038	46 838 414
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 731 205	3 254 421	3 462 900	3 003 203	3 079 790
Impôts sur les bénéfices	(332 118)	(429 127)	(512 951)	(438 614)	(596 590)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	3 856 305	1 192 270	1 341 895	854 550	1 212 038
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2	1	1		1
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1	0	0		0
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	423	424	455	477	483
Montant de la masse salariale de l'exercice	13 763 830	12 587 407	14 461 145	14 416 963	14 377 945
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	4 908 905	4 762 394	5 318 303	5 808 588	5 740 482

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Ventes de Marchandises	13 635 065
Production Vendue de Biens	30 794 948
Production Vendue de Services	3 258 882
TOTAL	47 688 896

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
Ventes de Marchandises France	9 820 838
Ventes de Marchandises Export	3 814 228
Production de Biens Vendus France	16 716 423
Production de Biens Vendus Export	14 078 526
Production de Services Vendus France	3 009 572
Production de Services Vendus Export	249 310
TOTAL	47 688 896

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 25/05/22
Devise d'édition EURO

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
Produits Financiers réalisés avec les société liées - TITRES	1 680 455	761100 et 768000
Produits Financiers réalisés avec les société liées - PRETS	25 000	762400
Produits Financiers réalisés avec les société liées - INTERETS	173 616	768000
Produits Financiers Ecart de Devises	70 281	786500
Revenu de Cession des VMP	202 961	767000

TOTAL

2 152 313

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
Intérêts sur Emprunt	240 497	661160
Intérêts Bancaires et Frais de Financement	48 936	661600 et 668100
Escomptes Accordées	7 371	665100
Perte sur Ecart de Change	15 287	686500 et 666000

TOTAL

312 091

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Solde de Comptes	41 473	771800
Affaires Sociales	6 788	771800
Cessions Immobilisations	4 800	775200

TOTAL

53 061

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Solde de Comptes	14 270	671800
Affaires Sociales	144 604	671800
VNC Immobilisations Cédées	232 982	675100 et 675200
Pénalités et Amendes	59 625	671100 et 671200
Abandon de Créance	30 000	671800

TOTAL

481 481

Crédit-Bail

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 634 427		1 634 427
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs			396 635		396 635
- dotations de l'exercice			278 367		278 367
TOTAL			959 425		959 425

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs			357 624		357 624
- dotations de l'exercice			296 799		296 799
TOTAL			654 423		654 423

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus			279 676		279 676
- à plus d'un an et cinq ans au plus			700 328		700 328
- à plus de cinq ans					
TOTAL			980 004		980 004

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus			543		543
- à plus d'un an et cinq ans au plus			3 456		3 456
- à plus de cinq ans					
TOTAL			3 999		3 999

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail					278 238
-----------------------------------	--	--	--	--	---------

Engagements Financiers

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	301 308
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	1 002 632
Autres engagements donnés :	

TOTAL	1 303 940
--------------	------------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

Effectif Moyen

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ouvriers	184	
ETAM	126	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Cadres	108	
TOTAL	423	

Liste des Filiales et Participations

CHAUVIN ARNOUX SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 25/05/22

Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
CHAUVIN ARNOUX ENERGY FRANCE	8 403 450	100	379 086
PYROCONTROLE FRANCE	2 837 003	100	(260 165)
PUJANG ENERDIS CHINE (RMB)	20 095 633	100	(580 446)
CA GESMBH AUTRICHE	123 547	100	7 448
CA IBERICA ESPAGNE	975 705	99,9	(63 485)
CA MIDDLE EAST LIBAN (livre libanaise)	634 875 356	99,88	(18 138 796)
MANUMESURE FRANCE	7 837 383	100	2 437 342
SCI AGIR FRANCE	139 571	99	93 837
CA UK (livres sterling)	384 636	99,98	108 091
CA GMBH (1) ALLEMAGNE	2 207 999	100	210 329
AMRA ITALIE	10 859 955	30,3	1 065 471
CA MATSYSTEM AB SUEDE (SEK)	10 842 451	100	1 716 097
INDATECH SAS FRANCE	(91 994)	62,12	(103 552)
SPECTRALYS SAS FRANCE	(364 700)	66,83	(912 123)
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
CA INC US (USD)	20 959 159	22	1 023 888
CA AG SUISSE (CHF)	126 314	49	(37 246)
3. Autres titres			